

Autres pays—suite

Pays	Traité ou convention	Dispositions
NICARAGUA.....	Accord commercial signé le 19 décembre 1946; provisoirement en vigueur à la même date.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Il peut être mis fin à l'application provisoire sur avis de trois mois. Doit entrer en vigueur définitivement trente jours après échange de ratifications pour un an et, par la suite, jusqu'à ce qu'il y soit mis fin sur avis de six mois.
NORVÈGE.....	La convention de commerce et de navigation conclue avec le Royaume-Uni le 18 mars 1928 s'applique au Canada.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. La convention du 16 mai 1913 stipule que les dominions peuvent y mettre fin séparément sur avis d'un an.
	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur jusqu'au 1er janvier 1951 et, par la suite, jusqu'à expiration sur avis de six mois.
PANAMA.....	Décret du 20 juillet 1935, acceptant l'article 12 du traité de commerce conclu entre le Royaume-Uni et Panama le 25 septembre 1928.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur jusqu'à expiration sur avis d'un an.
PARAGUAY.....	Échange de notes du 21 mai 1940; en vigueur le 21 juin 1940.	Tarif intermédiaire canadien échangé contre le traitement de la nation la plus favorisée au Paraguay. En vigueur jusqu'à expiration sur avis de trois mois.
POLOGNE.....	Convention commerciale signée le 3 juillet 1935; en vigueur le 15 août 1936.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée et réductions spéciales sur des listes limitées de marchandises. En vigueur pour un an et, par la suite, jusqu'à expiration sur avis de trois mois.
PORTUGAL, Y COMPRIS MADÈRE, PORTO-SANTO ET LES AÇORES	Loi des traités de commerce du 11 juin 1928, acceptant l'article 21 du traité de commerce conclu entre le Royaume-Uni et le Portugal, le 12 août 1914; en vigueur le 1 ^{er} octobre 1928.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur jusqu'à expiration sur avis d'un an.
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE.	Accord commercial signé le 8 mars 1940; en vigueur provisoirement le 15 mars 1940 et définitivement le 22 janvier 1941.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour trois ans à compter du 22 janvier 1941, par la suite, jusqu'à expiration sur avis de six mois.
SALVADOR.....	Échange de notes du 2 novembre 1937; en vigueur le 17 novembre 1937.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour un an, et, par la suite, jusqu'à expiration sur avis de quatre mois.